



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

DÉLIBÉRATION

N° 90 - 26.09.2019

En exercice... 26  
Présents..... 22  
Votants..... 23  
Abstention ..... 2

**PÔLE RESSOURCES**

**2. ADMINISTRATION GENERALE**

**Marché de prestation d'assurances pour les besoins du  
groupement de commandes constitué de la  
Communauté de communes de l'Ile de Ré et de la  
Société Publique Locale (SPL) « Destination Ile de Ré » –  
Autorisation de signature au Président**

**L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,  
Le 26 septembre,**

**Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.**

**Délégués titulaires présents :**

**Ars en Ré :**

**Le Bois-Plage :** M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,

**La Couarde sur Mer :** M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,

**La Flotte :** M. Léon GENDRE, Mme Isabelle MASON-TIVENIN, M. Jean-Paul HERAUDEAU,

**Loix :** M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,

**Les Portes en Ré :** M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,

**Rivedoux Plage :** M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,

**St. Clément des Baleines :** M. Gilles DUVAL,

**Ste Marie de Ré :** Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE, M. Francis VILLEDIEU,

**St. Martin de Ré :** M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

**Délégués titulaires absents et excusés :**

Mme Ghislaine DOEUFF (donne pouvoir à M. Jean-Pierre GAILLARD), M. Jean-Louis OLIVIER (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), Mme Catherine JACOB (donne pouvoir à M. Gilles DUVAL), Monsieur Yann MAÎTRE.

**Secrétaire de séance :** Mme Marie-Noëlle BINET.

\* \* \* \* \*

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D201990-DE  
Reçu le 27/09/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 90 - 26.09.2019

En exercice... 26  
Présents..... 22  
Votants..... 23  
Abstention ..... 2

### PÔLE RESSOURCES

#### 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Marché de prestation d'assurances pour les besoins du  
groupement de commandes constitué de la  
Communauté de communes de l'île de Ré et de la  
Société Publique Locale (SPL) « Destination Ile de Ré » –  
Autorisation de signature au Président**

*Vu le Code général des collectivités territoriales.*

*Vu le Code des assurances,*

*Vu le Code de la commande publique et plus particulièrement les articles L. 2124-2, R. 2124 2 1°  
et R. 2161-2 à R. 2162-5,*

*Vu la convention de groupement de commandes signée le 18 juillet 2019,*

*Vu l'avis favorable de la Commission d'appel d'offre réunie en date du 03 septembre 2019,*

*Vu le Budget Primitif du budget principal voté par le Conseil Communautaire du 11 avril 2019,*

*Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 16 septembre 2019,*

Considérant que les marchés d'assurance de la Communauté de Communes de l'île de Ré et de la Société Publique Locale « Destination Ile de Ré » arrivent à échéance le 31 décembre 2019 ;

Considérant qu'un appel d'offres ouvert a été publié sur le site du JOUE le 15 avril 2019, du BOAMP le 13 avril 2019, sur le profil acheteur « achatpublic.com » ;

Considérant que le marché est passé pour une durée de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et qu'il est alloué comme suit :

- LOT 1 : Dommages aux biens et risque annexes
- LOT 2 : Responsabilité et risques annexes
- LOT 3 : Flotte automobile et risques annexes
- LOT 4 : Protection juridique des agents et des élus
- LOT 5 : Ouvrages de protection face à la mer – 2<sup>ème</sup> ligne

Considérant que la consultation a fait l'objet de variantes imposées pour les lots 1, 2 et 3 définies comme suit :

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D201990-DE  
Reçu le 27/09/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 90 - 26.09.2019

En exercice... 26  
Présents..... 22  
Votants..... 23  
Abstention ..... 2

### PÔLE RESSOURCES

#### 2. ADMINISTRATION GENERALE

**Marché de prestation d'assurances pour les besoins du  
groupement de commandes constitué de la  
Communauté de communes de l'île de Ré et de la  
Société Publique Locale (SPL) « Destination Ile de Ré » –  
Autorisation de signature au Président**

### LOT 1 « DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUE ANNEXES »

#### • Pour la Communauté de Communes de l'île de Ré :

Offre de base :

Franchise NÉANT sur tous les risques sauf :

- Dommages électriques et bris de machine : 150 €,
- Effondrement et événements non dénommés "tous risques sauf" : 5 000 €,
- Tous dommages en tous lieux : 150 €,
- Tous risques expositions et/ou objets précieux : NEANT,
- Catastrophes naturelles : Franchise légale,
- Franchises / mentions spécifiques prévues aux conditions particulières ;

Variante imposée n° 1 ayant le caractère de prestation alternative :

Franchise de 3 000 € sur tous les risques sauf :

- Dommages électriques, Bris de machine Tous risques informatique : 150 €,
- Effondrement et événements non dénommés "tous risques sauf" : 5 000 €,
- Tous dommages en tous lieux : 150 €,
- Tous risques expositions et/ou objets précieux : NEANT,
- Catastrophes naturelles : Franchise légale,
- Franchises / mentions spécifiques prévues aux conditions particulières ;

Variante imposée n° 2 ayant le caractère de prestation alternative :

Franchise de 5 000 € sur tous les risques sauf :

- Dommages électriques, Bris de machine Tous risques informatique : 150 €,
- Effondrement et événements non dénommés "tous risques sauf" : 5 000 €,
- Tous dommages en tous lieux : 150 €,
- Tous risques expositions et/ou objets précieux : NEANT,
- Catastrophes naturelles : Franchise légale ;

#### • Pour la SPL « Destination Ile de Ré »

Offre de base :

Franchise NÉANT sur tous les risques sauf :

- Dommages électriques et bris de machine : 150 €,
- Effondrement et événements non dénommés "tous risques sauf" : 7 500 €,
- Tous dommages en tous lieux : 150 €,
- Tous risques expositions et/ou objets précieux : NEANT,
- Catastrophes naturelles : Franchise légale,
- Franchises / mentions spécifiques prévues aux conditions particulières ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D201990-DE  
Reçu le 27/09/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 90 - 26.09.2019

En exercice... 26  
Présents..... 22  
Votants..... 23  
Abstention ..... 2

### PÔLE RESSOURCES

#### 2. ADMINISTRATION GENERALE

**Marché de prestation d'assurances pour les besoins du  
groupement de commandes constitué de la  
Communauté de communes de l'Ile de Ré et de la  
Société Publique Locale (SPL) « Destination Ile de Ré » –  
Autorisation de signature au Président**

Variante imposée n° 1 ayant le caractère de prestation alternative :  
Franchise de 1 000 € sur tous les risques sauf :

- Dommages électriques, Bris de machine Tous risques informatique : 150 €,
- Effondrement et événements non dénommés "tous risques sauf" : 5 000 €,
- Tous dommages en tous lieux : 150 €,
- Tous risques expositions et/ou objets précieux : NEANT,
- Catastrophes naturelles : Franchise légale,
- Franchises / mentions spécifiques prévues aux conditions particulières ;

Variante imposée n° 2 ayant le caractère de prestation alternative :  
Franchise de 3 000 € sur tous les risques sauf :

- Dommages électriques, Bris de machine Tous risques informatique : 150 €,
- Effondrement et événements non dénommés "tous risques sauf" : 5 000 €,
- Tous dommages en tous lieux : 150 €,
- Tous risques expositions et/ou objets précieux : NEANT,
- Catastrophes naturelles : Franchise légale,
- Franchises / mentions spécifiques prévues aux conditions particulières ;

#### **LOT 2 « RESPONSABILITE ET RISQUES ANNEXES »**

Offre de base : garantie responsabilité civile

Variante imposée 1 : assurance "responsabilité atteintes à l'environnement"

Variante imposée 2 : assurance "protection juridique personne morale"

Variante imposée 3 : assurance "assistance rapatriement"

#### **LOT 3 « FLOTTE AUTOMOBILE ET RISQUES ANNEXES »**

Offre de base avec deux formules de franchise :

- Franchise néant
- franchise en dommage : vol, incendie, tous dommages accidentels

Variantes imposées 1 : Assurance "MARCHANDISES TRANSPORTEES"

Variantes imposées 2 : Assurance "AUTO COLLABORATEUR"

Variantes imposées 3 : Assurance "AUTO MISSION ELUS"

Considérant qu'à la date limite de réception des offres fixée au 29 mai 2019 à 11h00, il a été réceptionnés 8 plis électroniques ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D201990-DE  
Reçu le 27/09/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 90 - 26.09.2019

En exercice... 26  
Présents..... 22  
Votants..... 23  
Abstention ..... 2

### PÔLE RESSOURCES

#### 2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Marché de prestation d'assurances pour les besoins du  
groupement de commandes constitué de la  
Communauté de communes de l'île de Ré et de la  
Société Publique Locale (SPL) « Destination Ile de Ré » –  
Autorisation de signature au Président**

Considérant que l'analyse des offres a été effectuée selon les critères de jugements des offres définis dans le règlement de consultation, à savoir :

- Critère 1 : Nature et étendue des garanties - Qualité des clauses contractuelles - coefficient 5,
- Critère 2 : Tarification - coefficient 4,
- Critère 3 : Modalités et procédure de gestion des dossiers, et notamment des sinistres, par la compagnie et/ou l'intermédiaire - coefficient 1 ;

Considérant que la commission d'appel d'offres a attribué :

- LOT 1 « **Dommages aux biens et risques annexes** » à la compagnie **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

Communauté de Communes de l'île de Ré : prime annuelle de 11 173€ TTC (offre de base) ;  
SPL : prime annuelle de 909 € TTC (offre de base) ;

- LOT 2 « **Responsabilités et risques annexes** » au Cabinet **PNAS/compagnie AREAS** –  
CFDP

Communauté de Communes de l'île de Ré: prime annuelle de 11 386,12 € TTC incluant offre de base + variante imposée 1, 2 et 3 ;

SPL : prime annuelle de 1 665,41 € TTC incluant offre de base + variante imposée 2 ;

- LOT 3 « **Flotte automobile et risques annexes** » à la compagnie **SMACL**

Communauté de Communes de l'île de Ré : prime annuelle de 8 777.52 € TTC incluant offre de base avec franchise + variante imposée 1, 2 et 3.

SPL: prime annuelle de 1 949.07 € TTC incluant offre de base avec franchise + variante imposée 1, 2 et 3.

- LOT 4 « **Protection juridique des agents et des élus** » à la Compagnie **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**

Communauté de Communes de l'île de Ré : prime annuelle de 203 € TTC ;

SPL : prime annuelle de 52€ TTC ;

Considérant la décision de la commission d'appel d'offre de déclarer le LOT 5 « **Ouvrages de protection face à la mer – 2ème ligne** » sans suite pour cause d'infructuosité, aucune offre n'ayant été remise et de relancer ce lot sous la forme d'un marché sans publicité ni mise en concurrence ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D201990-DE  
Reçu le 27/09/2019



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

### DÉLIBÉRATION

N° 90 - 26.09.2019

En exercice... 26  
Présents..... 22  
Votants..... 23  
Abstention..... 2

### PÔLE RESSOURCES

#### 2. ADMINISTRATION GENERALE

**Marché de prestation d'assurances pour les besoins du  
groupement de commandes constitué de la  
Communauté de communes de l'île de Ré et de la  
Société Publique Locale (SPL) « Destination Ile de Ré » –  
Autorisation de signature au Président**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité (abstentions de Monsieur Gilles DUVAL et Madame Catherine JACOB :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché de prestations d'assurance pour le groupement constitué entre : la Communauté de Communes de l'île de Ré et la SPL « Destination Ile de Ré » avec les entreprises suivantes ainsi que tous les actes y afférents y compris leurs avenants avec :
  - Lot n°1 « Dommages aux biens et risques annexes » à la compagnie GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE - offre de base pour un montant annuel de :
    - 11 173€ TTC pour la Communauté de Communes et,
    - 909€ TTC pour la SPL « Destination Ile de Ré ».
  - Lot 2 « Responsabilité et risques annexes » à la compagnie Cabinet PNAS/compagnie AREAS pour un montant annuel de
    - 11 386.12€ TTC pour la Communauté de Communes de l'île de Ré et,
    - 1 665,41 € TTC pour la SPL « Destination Ile de Ré ».
- ✓ Pour la Communauté de Communes de l'île de Ré, la prime annuelle se décompose comme suit :
  - Offre de base : Prime annuelle de 2 809.59€ TTC
  - Variante 1 : prime annuelle de 6 416.17€ TTC
  - Variante 2 : prime annuelle de 1 942.36€ TTC
  - Variante 3 : prime annuelle de 218€ TTC

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D201990-DE  
Reçu le 27/09/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

**DÉLIBÉRATION**

N° 90 - 26.09.2019

En exercice... 26  
Présents..... 22  
Votants..... 23  
Abstention ..... 2

**PÔLE RESSOURCES**

**2. ADMINISTRATION GENERALE**

**Marché de prestation d'assurances pour les besoins du  
groupement de commandes constitué de la  
Communauté de communes de l'île de Ré et de la  
Société Publique Locale (SPL) « Destination Ile de Ré » –  
Autorisation de signature au Président**

- ✓ Pour la SPL « Destination Ile de Ré », la prime annuelle se décompose comme suit :
  - Offre de base : Prime annuelle 1 118.49€ TTC
  - Variante 2 : prime annuelle de 546.92€ TTC.
- Lot 3 « Flotte automobile et risques annexes » à la compagnie SMACL pour un montant annuel de
  - 8 777.52€ TTC pour la Communauté de Communes de l'île de Ré et,
  - 1 949.07€ TTC pour la SPL « Destination Ile de Ré ».
- ✓ Pour la Communauté de Communes de l'île de Ré le montant annuel de la prime se décompose comme suit :
  - Offre de base avec franchise: 7 832.98€ TTC
  - Variante 1 : 112.10€ TTC
  - Variante 2 : 535.41€ TTC
  - Variante 3 : 297.03€ TTC
- ✓ Pour la SPL « Destination Ile de Ré » le montant de la prime annuelle se décompose comme suit :
  - Offre de base avec franchise: 1 293.29€ TTC
  - Variante 1 : 59€ TTC
  - Variante 2 : 412.97€ TTC
  - Variante 3 : 183.81€ TTC

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D201990-DE  
Reçu le 27/09/2019



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 26 septembre 2019

**DÉLIBÉRATION**

N° 90 - 26.09.2019

En exercice... 26  
Présents..... 22  
Votants..... 23  
Abstention ..... 2

**PÔLE RESSOURCES**

**2. ADMINISTRATION GENERALE**

**Marché de prestation d'assurances pour les besoins du  
groupement de commandes constitué de la  
Communauté de communes de l'Ile de Ré et de la  
Société Publique Locale (SPL) « Destination Ile de Ré » –  
Autorisation de signature au Président**

- Lot 4 « Protection juridique des agents et des élus » à la compagnie GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE pour un montant de prime annuelle de
  - o 203 € TTC pour la Communauté de Communes de l'Ile de Ré et,
  - o 52 € TTC pour la SPL « Destination Ile de Ré ».

Affichée le : 30 septembre 2019  
Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Rappelle, que, depuis le 1er décembre 2018, il est également possible de déposer un recours juridictionnel sur l'application internet : télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

AR PREFECTURE

017-241700459-20190926-D201990-DE  
Reçu le 27/09/2019